 **REGLEMENT INTERIEUR**

**Inscriptions et cotisation :**

1. L’inscription au Judo Club de Chamagnieu implique l’adhésion à ce règlement. Elle donne droit à la licence de la Fédération Française de Judo (FFJDA).

Il est accordé **2 cours d’essai**, ensuite l’inscription doit être validée ou non.

2. Chaque nouvel adhérent doit remplir le questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur avant fin septembre. Début octobre aucun enfant ne sera accepté en cours sans questionnaire rempli.

3. Le versement de la cotisation annuelle est payable en une seule fois avec possibilité de remettre 1, 2 ou 3 chèques. Toute demande particulière sera étudiée par le bureau. Le règlement de la cotisation doit être effectué avant fin septembre.

**Responsabilités :**

1. Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur. Une fois le cours terminé l’enfant n’est plus sous la responsabilité du professeur ou de l’association.

2**. Les enfants doivent arriver 5 minutes avant le début du cours** et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur.

3. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club. Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entrainements ou des déplacements, pourra être exclue temporairement ou définitivement.

4. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence.

5. L’association se réserve le droit d'envoyer à tous les adhérents du club les photos du gala de fin d'année ou des compétitions ainsi que de les faire paraitre dans le journal ou sur le site internet du club. Tout refus devra être notifié par écrit et remis au bureau.

**Règles de sécurité et d'hygiène :**

1. Les judokas doivent avoir les mains et les pieds propres, ainsi que les ongles coupés et un kimono propre.

2. Les cheveux longs doivent être attachés et les barrettes sont interdites.

3. Sont interdits sur le tatami : tous les bijoux (montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercing,...), ,...), bonbons, chewing-gums et autres denrées.